



Compte rendu du conseil municipal du 9 juin 2008

Présents : ADELL JM – BARDOU G – BEDOS D – BONVALET D - CAZENAVE M – ESTEBAN P - GUILHAUMON JM – GOUTY M – JAFFUEL C - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL Michel

Absents excusés représentés :

BERRETTE Sarah procuration à BARDOU Guy

MARTIN Raymond procuration à GOUTY Max

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du conseil du 18 avril 2008. Le conseil municipal vote à l'unanimité ce compte-rendu.

I – AVENANT TRAVAUX MARCHE CENTRE DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'acquisition de la parcelle cadastrée C 237 et la mise en valeur du porche d'entrée Rue de la Chapelle, des travaux supplémentaires devront être réalisés.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les avenants des travaux du centre du village :

/ LOT 1 (Démolition – Gros œuvre) : LHOMME ET LA PIERRE pour un montant de 31 227.90 € HT

/ LOT 2 : (VRD) L'HOMME ET LA PIERRE pour un montant de 8 811.00 € HT

/ LOT 4 : (ECLAIRAGE) SANCHIS pour un montant de 1 790.00 € HT.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour à 17 h 00 a validé ces avenants et il propose au conseil de les approuver.

Le conseil municipal l'unanimité adopte ces avenants.

II – RAPPORT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE L'ANNEE 2007

Monsieur Bardou présente au conseil le rapport d'activité sur la qualité et le prix du service public d'eau et d'assainissement de la commune exercice 2007. Il soumet au vote le rapport.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce rapport.

III – ADHESION DE LA COMMUNE A HERAULT ENERGIE

Monsieur Bardou dit au conseil municipal que la commune adhère au SMEED (Syndicat mixte d'électrification et d'équipement du département de l'Hérault. Suite à une modification de statuts, le syndicat a modifié son appellation et devient HERAULT ENERGIE. Il convient que le conseil municipal valide cette adhésion.

Le conseil municipal à l'unanimité confirme cette adhésion.

IV – TARIF DE L'EAU

Monsieur Bedos dit au conseil municipal qu'il faudrait augmenter le tarif de l'eau pour permettre le financement de nouveaux travaux, et être en adéquation avec les différents partenaires notamment l'Agence de l'eau. Le tarif de l'eau et de l'assainissement est actuellement à 0.78 € depuis le 1^{er} janvier 2003. Il propose le tarif de 0.86 €, applicable à la facturation 2009.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce tarif.

V - CONVENTION DE LA POSTE AVEC LA COMMUNE POUR LA CREATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur Bedos présente au conseil municipal la convention de la poste avec la commune pour la création d'une agence postale communale.

Il dit au conseil que la poste de Neffies a une faible activité et elle fermera. Pour maintenir ce service la poste propose à la commune un partenariat avec la création d'une agence postale communale.

L'agence postale communale effectuera l'ensemble des opérations postales (courrier, colis, timbres, retraits d'espèces...). La commune fournira le local. La poste formera l'employé qui occupera les fonctions d'agent postal communal, fournira le matériel et versera à la commune une indemnité mensuelle de 833 € pour la rémunération de l'emploi à mi-temps pour 60 heures d'ouverture par mois.

L'agence postale sera ouverte le matin de 9 h à 12 h du lundi au vendredi, ce qui correspond à une attente de la population. Il propose que l'agent d'accueil assure la fonction d'agent postal.

Monsieur Max Gouty dit que Raymond Martin ne votera pas cette convention.

Monsieur le Maire propose au conseil étant donné l'absence de deux conseillers municipaux de reporter le vote de cette convention. Une réunion de travail sera alors programmée avant le prochain conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce report.

VI – EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire propose au conseil l'embauche de 13 adolescents pour les vacances d'été à raison de 20 h par semaine, rémunérés au SMIC.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

VII – BRASUCADES D'ETE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de PROM'AMBIANCE pour l'animation des brasucades : 550 € pour le 13 juillet et 14 août 2008.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces propositions.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1) Convention de l'Académie avec la commune pour le soutien scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil la convention de l'académie avec la commune pour permettre le soutien scolaire. Une semaine de soutien scolaire sera effectuée du 7 au 11 juillet 2008 par la directrice de l'Ecole, dans les locaux de l'Ecole, d'où la nécessité de signer une convention.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention

2) Campagne pour le ravalement des façades

Monsieur Bedos dit au Conseil qu'il a eu un rendez-vous avec un agent du Pays Haut Languedoc et Vignobles pour lui présenter dans le cadre d'une convention les aides pour le ravalement des façades. Il propose une aide totale de 1500 € : la région donnerait 500 €, le conseil général 500 €, et la commune 500 €. Les propriétaires d'habitation situées au Centre du Village et en zone UA pourraient en bénéficier.

La commune pourrait aussi obtenir des aides pour la réhabilitation des logements communaux pour la location.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.

3) Maîtrise d'œuvre pour la sécurité de la Route de Fontès

Monsieur le Maire propose au conseil de confier la maîtrise d'œuvre de la sécurité de la Route de Fontès à la DDE.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition

4) Lotissement Le Clos Saint-Alban : propriété communale

Monsieur le Maire propose au conseil que la commune prenne en charge la voirie du Lotissement, suite à la démission du président du syndic. Le Lotissement Le Clos Saint-Alban après enquête publique prendrait en charge la voirie.

5) Création d'un site internet

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les offres de 3 entreprises pour la création d'un site internet à la mairie : SKY INFORMATIQUE : montant : 1 710.28 € TTC, RESEAU 34 : montant : 1 152.00 € TTC, NODALYS : montant : 2 750.00 € TTC. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise RESEAU 34.

Le conseil municipal choisit à l'unanimité RESEAU 34.

6) Monsieur Bedos informe le conseil municipal qu'une crèche intercommunale proposée par l'ADMR pourrait être créée : coût 10 000 €/an pour chaque collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.